Nouvelles de La Cause

Une œuvre qui ne vient pas du cœur peut être aussi juste et aussi bonne que l'on veut, je n'en donnerai pas une queue de poire.
Martin LUTHER

N° 491
Juil.-Août-Sept. 2017

Éditorial

L'été !
Une occasion de faire retraite,
de se ressourcer,
de renouveler ses forces
avant de nouveaux engagements...

Tout d'abord, je tiens à souhaiter un Bon Anniversaire à l'Association Culturelle Chrétienne Franco-Coréenne (ACCFC) qui fête ses 10 ans !

La Cause est une des plus vieilles œuvres d'adoption de France. Elle a, depuis 1923, permis plus de 2000 adoptions, notamment 1270 adoptions d'enfants originaires de Corée du Sud. Pour assurer le suivi post-adoptif, elle a organisé, depuis 1987, des voyages réguliers de familles adoptives de La Cause en Corée du Sud ; l'objectif étant de permettre aux enfants adoptés devenus adolescents ou adultes de découvrir leur pays d'origine, de visiter l'orphelinat « Holt International Children's Services » (HICS) qui les avait recueillis, de faire éventuellement connaissance avec leur ancienne nourrice et, plus rarement, de vivre une rencontre avec un membre de la famille biologique.

La pasteure Sook-Hee Youn est, depuis plus de quinze ans, la déléguée de La Cause chargée du suivi des enfants adoptés en Corée et de l'accompagnement de ces voyages de découverte dans le pays d'origine des enfants. Forte de cette expérience, qu'elle a partagée avec son mari Deuk-Gu, elle a proposé de créer avec lui une association franco-coréenne qui pourrait à la fois assurer cet accompagnement des familles et promouvoir l'amitié franco-coréenne, grâce notamment à des rencontres favorisant les échanges culturels. L'Association culturelle chrétienne franco-coréenne ACCFC est ainsi née, dans un partenariat avec la Fondation La Cause et avec le soutien de celle-ci. Voici dix ans que cette association, dirigée avec enthousiasme par le couple Youn, apporte un soutien efficace et précieux aux familles et aux jeunes d'origine coréenne. Elle a su développer sa dynamique associative en partageant les responsabilités avec les enfants adoptés devenus adultes et leurs parents. Elle remplit avec succès la mission envisagée par ses fondateurs. Nous lui souhaitons à présent de continuer sa croissance en nombre, en force et en sagesse, avec toujours de nouveaux, de beaux et réjouissants projets.

L'Association Culturelle Chrétienne Franco-Coréenne (ACCFC) fête ses 10 ans !

Quel point commun entre Valentin Haüy, Louis Braille, Bucer, Martin Luther qui ont pris possession des

pages de ce numéro ? Tous les quatre ont livré combat contre l'aveuglement. L'aveuglement physique pour les deux premiers qui ont offert l'accès à la lecture et à la culture aux personnes non-voyantes, permettant à nombre d'entre elles de sortir de la misère, de la mendicité et d'être à nouveau respectées. L'aveuglement spirituel pour les derniers, qui ont combattu l'obscurantis-

Sommaire 491

- Qui est Martin Bucer ?
- Martin Luther aimait aussi la Bière !
- 1517 : les 95 thèses de Martin Luther
- Deux héros de la cause des aveugles : Valentin Haüy et Louis Braille
- Le Braille pourrait il disparaître, un jour ?
- Bienvenue à Matthieu Arnéra
- Service de Presse

me de leur époque et ont favorisé également l'apprentissage de la lecture de la Bible et le développement de l'instruction.

La Cause met à profit ce temps de vacances pour organiser une session pour les couples dans les Pyrénées, un séjour pour les personnes handicapées visuelles à Strasbourg et une semaine de vacances pour les personnes seules en Italie, à Torre Pellice... Voici trois belles occasions de ressourcement qui seront, nous l'espérons, bénéfiques à chacun !

Je terminerai cet édito en recommandant l'Agenda 2018 des Éditions de La Cause. Cet Agenda, par ses citations, rend hommage au pasteur Martin Luther King et commémore le 50e anniversaire de son assassinat. Matthieu Arnera, qui vient d'être nommé au poste de responsable de la Communication et des Éditions, en a suivi l'élaboration.■

Bonne lecture et bon été !

Alain Deheuvels
Pasteur
Directeur général
de la Fondation
La Cause

Service de presse

Nous avons eu le plaisir de recevoir en service de presse les ouvrages suivants :

Pierre Fanguin, *Luther, Un destin singulier,* 2017. Empreinte temps présent - 9,80 €

FONDATION LA CAUSE
"La Cause, c'est notre engagement au service de Jésus-Christ."

N° 491 : Juillet - Août- Septembre 2017
Organe trimestriel de la
Fondation La Cause
69 av. Ernest Jolly
78955 Carrières-sous-Poissy
Tél. : 01 39 70 60 52
E-mail : fondation@lacause.org
Site internet : www.lacause.org
Abonnement : 4 €
Prix du numéro : 1 €
Banque postale :
FR10 20041000 0157 5535 9F02 037
Suisse : La Cause, Bulle 18-1723-4

DÉPARTEMENT ÉDITIONS ✡ DÉPARTEMENT ÉDITIONS ✡ DÉPARTE

Martin Bucer : un dominicain devenu pasteur

Martin Bucer, figure de proue de la Réforme protestante au XVIe s., ne bénéficie pas, en France, de la notoriété d'un Luther, d'un Zwingli, ou d'un Calvin. Responsable de l'Église protestante strasbourgeoise de 1523 à 1549, sa vie est marquée par les efforts de réconciliation qu'il déploya entre Luther et Zwingli. Il a effectué une quarantaine de voyages afin de convaincre les différents tenants de la Réforme de s'entendre. Alain Morley nous invite à mieux découvrir celui qui est devenu le Père de l'Église anglicane...

Qui est Martin Bucer ?

Il est temps de mieux faire connaître l'alsacien Martin Bucer (1491-1551), né à Sélestat. Un dominicain devenu pasteur à Wissembourg, à Strasbourg (plaque à l'église Ste Aurélie et dans l'Église St Thomas), mais pas seulement car il fut le réformateur de l'Alsace, du Palatinat et du sud de l'Allemagne tout en étant actif en Suisse.

On lui doit la création d'une école par paroisse, la mise en place de la cérémonie ecclésiale de la confirmation des jeunes (vers 15 ans), la création d'un collège-lycée protestant (le Gymnase) avec Jean Sturm à Strasbourg. Il a rencontré Luther et conseillait Jean Calvin. Faits marquants, il a béni le mariage de Mathieu Zell (de Kaysersberg) ancien prêtre de la cathédrale et installé une aide sociale pour les plus démunis. Exilé par l'Empereur Charles Quint en 1549, il est devenu professeur à Cambridge et le lecteur royal des Saintes Écritures sous Edouard VI.

Il est l'un des pères de l'Église anglicane, ses écrits se lisent toujours chaque dimanche dans 160 pays.

Il est oublié à Sélestat où l'on fait une « fixation » sur Béatus Rhenanus qui, lui aussi, communiqua avec Martin Luther. J'ai eu du mal à trouver la petite ruelle très excentrée qui porte son nom... nul n'est prophète en son pays, il est vrai qu'il est né dans une impasse !

Organisateur de l'église anglicane, il décède à Cambridge le 28 février 1551. Cinq ans après, la reine Marie Tudor, très catholique (dite la sanglante !) fit déterrer sa sépulture et après un procès en hérésie (pensez-vous donc, un ancien dominicain, de l'ordre fondateur de l'inquisition, devenu théologien protestant !) on fit brûler ses ossements et jeter ses cendres dans la Tamise.

Par la suite, en 1560, la reine Elisabeth 1re, acquise à la Réforme, fit célébrer solennellement la réhabilitation du grand homme, bien plus connu en Grande Bretagne qu'en Alsace.

Encore de nos jours, chaque année à Whitehall, au cœur de Londres, se déroule début juin le célèbre « Troopingthecolour » qui commémore l'anniversaire de la reine. Il débute toujours par le cantique de Luther, « C'est un rempart que notre Dieu », joué exceptionnellement par toutes les fanfares des régiments groupées en une seule formation. Pour mémoire, la reine est la cheffe de l'Église anglicane, ceci explique cela.■

Alain Morley
Correspondant de la Société
d'Histoire du Protestantisme Français

La Fondation La Cause est habilitée à recevoir des dons déductibles de l'impôt sur le revenu, pour 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable, ainsi que des dons déductibles de l'Impôt Sur la Fortune, à hauteur de 75 % de son montant, dans la limite de 50 000 €. La Fondation La Cause est autorisée à recevoir des legs et donations dispensés des droits de mutation.

Martin Luther aimait aussi la bière !

Martin LUTHER et Katharina Von BORA par Lucas CRANACH (1529)

Pour son mariage avec Katharina von Bora à Wittenberg, Luther commanda la « Torgish » (La plus douce des bières brunes de Saxe) qui continue à être brassée aujourd'hui à la brasserie de Torgan. On trouve même un petit musée de la bière dans la brasserie historique de Wolff Giersing's, le « Brauerbe ». Le mariage avait fâché le Pape : une ancienne nonne, fille de brasseur, qui épouse un ex-moine… Il annonça donc que la bière était la boisson du diable.

Au fil des siècles, les brasseurs catholiques sont rares, très rares… Au XIXe siècle à Strasbourg, les 90 brasseurs de la ville étaient tous protestants et les négociants en houblon juifs.

Torgan est un haut lieu de la Réforme (500 monuments historiques !). On y visite, entre autre, la Maison de Katharina, toujours considérée comme la collaboratrice la plus efficace de son époux, et sa tombe dans l'église Marienkirche, qui conserve aussi la célèbre peinture de Lucas Cranach l'Ancien « Les quatorze intercesseurs ». C'est aussi à Torgan qu'a été édité le premier recueil de cantiques protestants…

Amusant : À bien regarder les étiquettes de marques de bières actuelles, on en trouve une où figure un diable portant sa fourche, qui rappelle cette condamnation de la papauté au XVIe siècle… (Vu à Strasbourg).■

Alain Morley

PROTESTANTS EN FÊTE
www.protestants2017.org

1517 : les 95 thèses de Luther

Dans ses 95 thèses, Luther traite d'un sujet qui peut nous paraître désuet et dépassé : la pénitence. Même dans le catholicisme actuel, la confession est moins pratiquée. Au XVIe siècle, la pénitence était associée à une représentation de l'au-delà en différents niveaux : enfer et purgatoire au niveau inférieur, paradis au-dessus de la terre. Luther a permis de s'exprimer avec plus de prudence sur ce qui se passe au-delà de la mort : « Nous savons peu de choses sur la vie éternelle » (propos de table).

Jusqu'en 1517, par ses thèses latines destinées à quelques initiés, Luther a suscité un débat qui a bouleversé la chrétienté. Puis, grâce à l'usage de l'allemand, elles ont été diffusées largement en langage accessible à tous. Luther a voulu rappeler que l'Église n'était riche que du trésor de l'Évangile.

Quand le 31 octobre 1517, Luther invite à débattre des indulgences, ce n'est pas de la provocation. Il a 34 ans, il a une expérience de la vie monastique, de l'enseignement universitaire et pastoral. Il est un moine sérieux, priant, jeûnant, veillant. Il lit et commente les Psaumes, puis les Épîtres de Paul et les écrits de Saint Augustin. Il a obtenu son doctorat en théologie en octobre 1512 et est devenu professeur de théologie biblique à l'université de Wittenberg.

Pour son cours sur l'épître aux Romains, il relit notamment Rm 1,17 en 1516. Il en conclut que Dieu, dans sa miséricorde, nous justifie par la foi : « Le juste vivra par la foi. Alors je me sentis renaître et entrer par des portes largement ouvertes au Paradis même » (préface à l'édition de ses écrits latins)

Professeur à l'université, Luther développe la pratique de soutenir des thèses, brèves propositions rédigées par des professeurs et défendues par le candidat en théologie. Les indulgences prêtaient bien à un tel exercice universitaire car le sujet n'était pas encore fixé sur le plan dogmatique. Ce sujet a permis à Luther de revenir sur le thème qu'il affectionnait : la grâce de Dieu.

Luther était aussi pasteur à Wittenberg et il était soucieux de transmettre aux fidèles la conception de Dieu qu'il avait redécouverte et de les mettre en garde contre des sécurités trompeuses pour leur salut, notamment les indulgences. Dans un sermon au sujet des indulgences, il insiste sur la nécessité de repentance et la fausse sécurité donnée par les indulgences.

Les indulgences

Dans l'Église du Moyen-Âge, le pécheur repentant devait accomplir une peine temporelle dont la durée était proportionnelle à la gravité de la faute, pour être absous. En accordant l'absolution après la confession de la faute et avant l'accomplissement de la peine, l'Église établit une distinction entre absolution et libération des peines temporelles. Après l'absolution, le pécheur échappait à la damnation éternelle mais il lui restait à accomplir une peine qui pouvait se prolonger au purgatoire, lieu de purification des âmes défuntes. Ainsi donc, si le fidèle n'était pas pleinement réconcilié avec Dieu à sa mort, l'Église se proposait de rassurer les fidèles en leur offrant le moyen d'agir sur leur sort dans l'au-delà : les indulgences.

Réservées dans un premier temps aux croisés, les indulgences furent étendues dès 1300 aux pélerins visitant les basiliques romaines pendant les années jubilaires. Au XVe siècle, les indulgences furent disponibles en de nombreux lieux de la chrétienté et au XVIe siècle, elles finirent par pouvoir être achetées. Ainsi on répondait tant à la demande des fidèles qu'aux besoins d'argent de la papauté et des différentes institutions qui recevaient une partie du revenu des indulgences. Elles se présentaient sous forme d'une lettre ou d'un billet.

À la fin du Moyen-Âge les indulgences faisaient l'objet d'un commerce éhonté et leur achat ne laissait plus de vraie place à la pénitence.

Pourquoi l'Église pensait-elle avoir le pouvoir de remettre ainsi les peines ? Au XIIIe siècle apparut la notion de «trésor des mérites». Il reposait sur une idée de solidarité entre les croyants de différentes générations. Les « œuvres supplémentaires » accomplies par le Christ et les saints n'étaient pas perdues, mais pouvaient compenser les « œuvres défi-

cientes » des fidèles. Le Pape, puis les évêques, pouvaient puiser dans ce « trésor » pour alléger des peines temporelles, de façon partielle ou totale, en échange de prières, d'aumônes, de jeûnes, et d'achat d'indulgences.

En 1505, le Pape Jules II avait commencé la construction de la basilique Saint Pierre de Rome et créé une indulgence au profit de ces travaux. Elle fut renouvelée par Léon X. Les sommes ainsi perçues servaient aussi à compenser la vie fastueuse du Saint Siège et les guerres menées par ces Papes.

En 1513, le Pape permit au nouvel archevêque de Magdebourg puis de Mayence, Albert de Brandebourg, de prêcher l'indulgence de Saint Pierre pour payer les frais occasionnés par son élection à l'archevêché et couvrir ses dettes auprès des banquiers Fugger d'Augsbourg.

En 1517, la prédication des indulgences commença à Jüterborg, et non à Wittenberg (où l'électeur de Saxe était un grand collectionneur de reliques qui lui assuraient des milliers d'années d'indulgences !). Elle y attira de nombreux pénitents et Luther fut effrayé de cette pratique, d'autant que les promesses étaient hardies : le pécheur serait « pardonné, quand bien même il aurait violé la mère de Dieu » !

C'est dans ce contexte que Luther écrivit à l'archevêque de Mayence pour l'alerter et pour débattre dans un cercle d'universitaires sur les indulgences papales. C'est ce geste qui déclencha le processus amenant à la Réformation.

Les 95 thèses

Leur agencement témoigne d'une composition structurée selon les formes en vigueur pour ce genre de discussion. Après un préambule, Luther débute par une courte formule qui précise le thème général : la pénitence.

Les thèses sont encadrées par deux affirmations fortes : 1. La vie entière est pénitence et 94-95, seule une telle vie peut mener au ciel. Luther affirme que Jésus-Christ est le véritable trésor de l'Église (60, 62) à côté duquel les indulgences sont peu de choses (68). Dans les thèses 2 à 41, il conteste les propriétés incertaines des indulgences. Puis, dans les thèses de 42 à 51, il expose en docteur de théologie un « programme concurrent » de celui des prédicateurs d'indulgences.

L'argumentation est précise : la pénitence vaut pour la vie entière ; le pouvoir spirituel du Pape est limité ; les promesses des prédicateurs d'indulgences sont trompeuses, induisant une sécurité fallacieuse des fidèles ; les assurances de Dieu sont certaines et se passent des indulgences ; les œuvres de la charité prévalent sur l'achat d'indulgences ; la prédication des indulgences concurrence la Parole de Dieu ; ce n'est pas l'indulgence qui est condamnable mais la façon dont elle est prêchée ; cette prédication coupable cause tort à la papauté.

Porte de l'Église de Wittenberg où Luther afficha ses thèses

Il importe à Luther de rassurer les chrétiens scrupuleux désireux de se réconcilier avec Dieu et d'effrayer ceux, orgueilleux, qui seraient tentés par l'obtention facile de l'absolution.

À l'inverse de la piété égoïste, Luther met l'accent sur la supériorité des manifestations de partage et de solidarité (43-45). Il ne tire pas argument de la gratuité du salut pour supprimer les bonnes œuvres. Le rapport entre la grâce, la foi et les œuvres n'est pas le sujet des 95 thèses. Mais puisque l'homme n'a plus à se préoccuper de son salut, il a tout loisir de se préoccuper de son prochain.

Dans les 95 thèses, Luther met en évidence l'importance de la Parole de Dieu (1, 62, 53-55) qui est une parole miséricordieuse, de vérité, de réconfort qui ne cache pas les exigences divines : parole qui apaise, libère et responsabilise.

Pourtant Luther ne conteste pas totalement la doctrine (71) mais il la vide de sa substance : plutôt donner aux pauvres (43), la pénitence authentique dispense de la lettre d'indulgence (36), à quoi bon acheter les lettres avec le sceau du Pape ? Il se présente en défenseur de l'Église contre les affirmations outrancières des prédicateurs d'indulgences (50, 51, 55), tout en critiquant l'opulence et la rapacité du Pape (82-89).

Il refuse surtout de reconnaître la moindre influence du Pape dans l'au-delà (5,6,8,20-22,34,38), soulignant que le Pape ne fait qu'annoncer le pardon de Dieu (6, 38).

Dans les 95 thèses, Luther ne voulait pas révolutionner l'Église mais la purifier des abus.

Luther n'a pas été le premier à lutter contre les indulgences. Jean Geiler de Kaysersberg à Noël 1509 les avait déjà attaquées. Par ses thèses rédigées en latin, Luther ne cherchait pas à toucher le grand public. Mais bientôt imprimées, traduites en allemand, elles seront lues notamment par les humanistes. Il les mettra à la portée de tous en publiant un Sermon sur les indulgences et la grâce en 20 points dans lequel il ne fait pas référence au Pape, en dehors de sa conclusion : « Certains peuvent bien me traiter d'hérétique, car la vérité fait tort à leurs finances, je me moque de leurs criailleries. »

En décembre 1517, Albert de Brandebourg envoie les thèses à Rome, dénonçant de nouvelles doctrines, ce qui a entraîné l'ouverture d'un procès de Luther pour soupçon d'hérésie. Des contre-thèses ont été publiées par Tetzel et Koch en janvier 1518.

Si Luther n'a pas voulu rompre d'emblée avec l'Église catholique romaine, il persista toutefois à faire preuve d'intransigeance en refusant de se rétracter à moins d'être convaincu par des arguments tirés de l'Écriture. Dans les mêmes années, il développe une activité d'édification qui prolonge ses affirmations des 95 thèses, pour réconforter les consciences inquiètes sur leur sort dans l'au-delà (Sermons 1518-1520).

Tout au long de sa vie, la question des indulgences, que Luther a parfois délaissée pour des thèmes plus centraux, resta révélatrice pour lui de la piété mercantile qu'il n'avait cessé de rejeter.■

Michèle Roy

(D'après : *Martin Luther Les Quatre-Vingt-Quinze Thèses (1517)* Débat universitaire destiné à montrer le pouvoir des indulgences, Introduction, traduction et notes par Matthieu Arnold, Éd. Olivetan, 2014)

MARCHER SELON L'ESPRIT

Un bouquet d'interprétations à partir d'un texte majeur

Amis lecteurs, amateurs de la Bible,

À l'occasion de l'année commémorative « Protestants 2017, 500 ans de Réformes », la Fédération protestante de France souhaite inviter tous ceux qui aiment lire la Bible, à découvrir un bouquet d'interprétations sur le texte majeur que constitue l'Épître de Paul aux Romains.

Cette épître n'est évidemment qu'un des nombreux textes qui composent la Bible. Toutefois, c'est par elle que Martin Luther aura découvert avec le plus de joie et de reconnaissance l'affirmation du salut par grâce au moyen de la foi. C'est aussi par l'Épître aux Romains que la foi sera délibérément comprise par un grand nombre de croyants comme étant relation indéfectible de confiance avec un Dieu bienveillant.

Cette découverte heureuse, le Réformateur l'a partagée autour de lui. Aujourd'hui encore elle bouleverse les consciences et libère les esprits. Aujourd'hui encore l'Esprit qui la suscite met en marche une multitude de témoins dans le monde entier.

Voici donc une invitation au risque du partage avec d'autres lecteurs de la Bible : l'Épître aux Romains était destinée à être lue à haute voix, reçue et discutée, méditée et partagée par les membres des Églises chrétiennes. Elle nous a semblé être le symbole même, de ce fait, que la foi n'était pas affaire individuelle seulement mais affaire relationnelle, communautaire, et qu'elle engageait notre être tout entier dans la grande conversation humaine.

L'idée même de reprendre et d'interpréter à plusieurs voix un texte biblique fondateur exprime à sa façon ce que peut être l'acte religieux par excellence : « relire » ensemble la Bible pour nous laisser « relier » par elle. Cet acte requiert non seulement l'intelligence puisqu' il s'agit de lire les lignes et même de lire entre les lignes, mais aussi la confiance car il s'agit de se laisser interpeller – et parfois de se laisser déplacer en soi-même – par la lecture de l'autre différent.

« Marcher selon l'Esprit » pourrait alors être ce mouvement permanent intérieur à la fois personnel et communautaire, cet état d'esprit du lecteur-croyant et de l'Église, gardant les pieds sur terre, et le regard orienté par une espérance imprenable. ■

François Clavairoly
Président de la Fédération protestante de France

- Bon de commande p. 8 -

Matthieu ARNERA
Nouveau responsable de la Communication
et des Éditions de La Cause
Successeur de Daniel ARNERA

« Un Arnera peut en cacher un autre ! »

C'est avec joie que je rejoins la Fondation La Cause, après sept ans au service d'un autre éditeur. Au fil de mes expériences professionnelles, j'ai mesuré combien il est important de se mettre au service d'une cause qui nous motive vraiment, et lorsque je vois tout le travail accompli par la Fondation La Cause, j'admire l'enthousiasme et le dévouement de chacun, et je suis heureux de rejoindre cette équipe. Depuis mon arrivée, je suis chaque jour impressionné par le nombre de bénévoles énergiques qui viennent donner de leur temps et de leurs compétences pour démultiplier le travail des permanents. Enfin, cerise sur le gâteau, c'est un privilège de remplacer Daniel, mon cousin germain, que je rencontrais régulièrement dans les différents salons et expositions où nous étions présents pour nos œuvres respectives.

Pasteur de l'EPUdF depuis 1994, j'ai successivement été en paroisse à St Quentin (où je réside encore), formateur à l'enseignement du fait religieux, et responsable de l'exposition itinérante de l'Alliance biblique française. Mon épouse Anne vit aussi une forme de service aux autres, celui de la santé. Elle est de plus très sollicitée en ce moment car après avoir eu nos deux premiers enfants, Ève en 1996 et Salomon en 1999, nous avons eu la joie d'accueillir notre petite dernière, Hélène, en 2014 ! Cette année sera pour la famille une année de transition, et pour moi à La Cause, après un mois de découverte de mes fonctions aux côtés de Daniel, un défi pour parler de la Fondation et la faire encore mieux connaître !

Matthieu Arnera

« Les Arnera, une dynastie de prédicateurs »

Tout remonte à Strevi, petit village italien du Piémont, au début du siècle dernier. Louis Étienne Arnera est alors un catholique si convaincu qu'il demande des pouvoirs spéciaux au clergé local pour combattre les évangéliques «sévissant» dans la région. Mais pour cela, il veut étudier la Bible, afin de les contrer sur leur propre terrain. Grand bien lui en fait, puisqu'il se convertit suite à sa lecture ! La famille Arnera est originaire du Piémont. Elle compte en son sein de nombreux colporteurs bibliques, pasteurs, prédicateurs et évangélistes. Les Arnera forment une famille où le partage de l'Évangile est un legs qui remonte à plusieurs générations. « On peut presque parler de réalité endogamique pour notre famille », s'amuse Matthieu Arnera. « L'essaimage de la Parole de Dieu est une vérité familiale que personne chez nous ne cherche à remettre en question. C'est tellement évident ! »

(D'après un article paru en 2008 dans le Christianisme Aujourd'hui)

Une bibliothèque sonore et braille… mais pas que !

À La Cause, le département Handicap Visuel, ce sont d'abord les rayonnages des bibliothèques sonore et braille qui accueillent 1700 titres enregistrés sur cassette, 636 sur CD et 565 livres en braille. De quoi éveiller la curiosité et la soif de lire des abonnés ! L'inscription est réservée aux personnes atteintes de déficience visuelle, aveugles ou malvoyantes. En effet, pour bénéficier de cet avantage exceptionnel qu'est l'exception handicap (qui permet de mettre à disposition des lecteurs des ouvrages audio hors droits d'auteurs), il faut présenter une carte d'invalidité ou un certificat médical établissant qu'on est « empêché » d'accéder à l'édition en noir classique.

L'abonnement aux bibliothèques adaptées ouvre droit à des publications mensuelles, trimestrielles ou bisannuelles comme *L'Étoile dans la Nuit*, une revue audio et braille de sites internet ou *Paroles et Textes*, les méditations quotidiennes proposées par la Communauté Morave de Thielle en Suisse.

Pour avoir la liste complète de ces publications audio ou Braille, n'hésitez pas à nous contacter !

Depuis 2016, la Fondation La Cause possède l'agrément VAO, Vacances Adaptées Organisées, ce qui nous permet de proposer des séjours pour les personnes aveugles et malvoyantes. Le premier séjour à Strasbourg a été riche de rencontres et de temps forts : études bibliques consacrées à la Lettre aux Romains, visite de la cave de l'Hospice civil de Strasbourg, concert Monteverdi à l'Église Saint Matthieu et causeries avec des chrétiens engagés.

Cette année, nous repartons à Strasbourg, du 24 au 31 juillet avec un programme tout aussi passionnant puisque nous passerons une après-midi au Hohrodberg avec les Diaconesses de Strasbourg et que nous visiterons la synagogue de la Paix, entre autres activités…

Les assemblées, les paroisses et les entraides connaissent souvent le département Handicap Visuel, par un « bout de la lorgnette », soit la collecte des lunettes. Si vous ne savez que faire de vos anciennes paires de lunettes, nous avons la solution : notre équipe de bénévoles les trie, les nettoie, les teste et les regroupe par types de correction. Grâce à nos partenaires « Opération Bartimée » et le « Centre de réhabilitation des personnes handicapées du Gourma », nous avons pu donner près de 4000 paires de lunettes au Brésil et au Burkina Faso.

Faut-il rappeler l'importance de la participation des bénévoles du département pour mener à bien ces actions : donneurs de voix, techniciens, informaticiens, bibliothécaires, spécialistes des lunettes, et bien d'autres encore ?. Merci à tous pour tant d'engagement, de fidélité et de confiance. ■

Dominique Pauvret
Directrice du Département Handicap Visuel

Deux héros de la cause des aveugles : Valentin Haüy et Louis Braille

Dans la cour d'honneur de l'Institut National des Jeunes Aveugles (INJA), boulevard des Invalides à Paris, une statue rend hommage au fondateur : Valentin Haüy. L'Institut a été créé en 1784 sous le nom d'Institut Royal des Jeunes Aveugles par Valentin Haüy qui avait proposé à la Société Philanthropique, récemment fondée, un plan d'éducation à l'usage des aveugles. Les sept fondateurs de la Société Philanthropique, acquis aux idées des philosophes du XVIIème, souhaitaient « secourir par le concours de leur fortune ou de leur lumière, la vertu indigente et souffrante ». Il s'agissait également de « rendre toute sa dignité à la personne que l'existence a maltraitée ». De son côté, Valentin Haüy, né dans une famille de tisserands picards, avait fait des études classiques et maîtrisait le latin, le grec, l'hébreu en plus d'une dizaine de langues vivantes. Dans son *Essai sur l'éducation des aveugles*, paru en 1786, il se présente comme « interprète du roi, de l'Amirauté de France et de l'Hôtel de ville de Paris, membre et professeur du bureau académique d'écriture pour la lecture et la vérification des écritures anciennes et étrangères ». Son profil est celui d'un pédagogue autant que d'un philanthrope.

Son objectif, qu'il précise dans son essai, est de « mettre (les aveugles) en état de lire à l'aide du tact, d'imprimer des livres dans lesquels ils puissent prendre des connaissances de langues, d'histoire, de géographie, de musique, d'exécuter différents travaux relatifs aux métiers etc. ».

Valentin Haüy dont la grande affaire est donc d'apprendre à lire aux aveugles, utilise un système d'impression en relief. Il ne change pas la graphie des lettres qui sont simplement embossées. Il en est de même de la notation de la musique, du tracé des cartes de géographie ou des dessins. Lorsqu'il s'agit d'écriture manuscrite, le principe est identique. Valentin Haüy préconise d'utiliser une plume de fer dont le bec n'est pas fendu pour produire, en appuyant sur un papier fort, la trace inversée et en relief des lettres du texte. Haüy prévoit de faire imprimer par les enfants aveugles qu'il accueille dans son école les livres en relief nécessaires à leur éducation. En véritable précurseur, il envisage également la création, dans tous les pays, d'écoles identiques à celle qu'il a créée. C'est d'abord auprès de François Lesueur, un jeune mendiant de 17 ans qu'il expérimente ses méthodes d'instruction avant de se voir confier l'instruction de 12 enfants aveugles patronnés par la Société Philanthropique, en 1785 au sein du nouvel Institut royal des Jeunes Aveugles. On accueille, dans l'établissement situé rue Coquillère, des filles et des garçons et l'enseignement est collectif et gratuit. En 1786, Valentin Haüy présente au roi, à Versailles, les vingt-quatre pensionnaires que compte alors l'institution.

Pendant la Révolution, Valentin Haüy qui s'est beaucoup impliqué dans les soubresauts politiques du temps, est arrêté à trois reprises et sous le Consulat, on le signale même comme « terroriste ». Début 1801, on lui retire la direction de son établissement et il part en Russie, à l'appel du tsar Alexandre 1er, pour fonder à Saint Pétersbourg une école qu'il va diriger pendant onze ans.

Ce n'est qu'en 1817 qu'il rentre à Paris, presque oublié : nul n'est prophète en son pays ! Quelques mois avant sa mort, en 1822, une cérémonie d'hommage est tout de même organisée en son honneur.

Un élève célèbre, Louis Braille, inventeur du Braille

En 1791, l'Assemblée Constituante, en nationalisant l'Institut des Jeunes Aveugles, initie une période chaotique pour cet établissement : la vocation d'enseignement est pratiquement abandonnée au profit d'ateliers de travail. Cette évolution malheureuse est facilitée par l'éloignement de Valentin Haüy en 1802.

Cependant, dès 1806, un nouveau directeur, Paul Seignette, redonne la priorité à l'enseignement, à l'éducation et à l'apprentissage de la musique. Ses successeurs, le docteur Guillié et à partir de 1821, le docteur Pignier, confirment ces orientations et l'école trouve donc sa stabilité avec un enseignement tripartite : enseignement général, professionnel et musical.

Lorsque Louis Braille, devenu aveugle suite à un accident à l'âge de trois ans, entre à l'Institut Royal des jeunes Aveugles, en 1819, l'enseignement se fait toujours à l'aide de lettres en relief, sans grandes évolutions depuis Valentin Haüy. L'intelligence du garçon est si vive qu'il conquiert rapidement toutes les récompenses et qu'on lui confie, très jeune, des responsabilités d'enseignement.

En 1821, Louis Braille a 12 ans. Il assiste à la

présentation d'un système d'écriture tactile, inventée par Charles Barbier de la Serre. L'objectif de Barbier de la Serre, un ancien capitaine d'artillerie, était initialement de coder et de lire des instructions la nuit, sans allumer de lampe. Le principe de cette écriture nocturne était de retranscrire des sons à l'aide de points en relief placés sur une grille de 2 x 6 points : d'où le nom de sonographie. Barbier de la Serre avait inventé également les outils permettant le codage : la tablette et le poinçon, guidé par un curseur mobile.

Valentin Haüy

Le principe de la sonographie était ingénieux mais, en ne transcrivant que les sons, elle supprimait l'orthographe, la grammaire, la ponctuation et ignorait les chiffres. Lors de la démonstration de la sonographie à l'Institut Royal des Jeunes Aveugles, le docteur Pignier, le nouveau directeur, rassemble les élèves pour leur expliquer le système et les laisse l'expérimenter avec du papier embossé.

Louis Braille comprend tout de suite l'intérêt du système et ses limites. Il va travailler pendant quatre ans à l'élaboration d'une vraie écriture en reprenant le principe des points dans une matrice : soit au maximum 6 points disposés en trois lignes et deux colonnes. Chaque lettre ou caractère est formé par la combinaison d'un ou plusieurs points en relief. La lettre A est ainsi représentée par un point unique. Cette écriture, alphabétique, est d'une grande économie de moyens. En étant par ailleurs similaire dans son fonctionnement à l'écriture latine, elle ouvre aux personnes aveugles et malvoyantes un accès facilité à la lecture.

Dès 1824, les bases de l'écriture Braille sont posées et avec l'accord du docteur Pignier, les élèves de l'Institut mettent à l'épreuve le nouveau procédé et plébiscitent sa simplicité et sa souplesse d'utilisation. Malgré son succès indéniable auprès des principaux utilisateurs, les personnes aveugles, le Braille a du mal à s'imposer et à remplacer le relief linéaire de Valentin Haüy. En cause : la réticence des autorités à diffuser une écriture spécifique aux aveugles qui pourrait selon eux, séparer plus encore non-voyants et voyants. Malgré les difficultés, Louis Braille ne se décourage pas et lorsqu'il publie, en 1829, son « Procédé pour écrire les paroles, la musique et le plain chant au moyen de points, à l'usage des aveugles et disposés pour eux », il signe l'acte de naissance de l'écriture Braille. Il n'avait alors que vingt ans et avait déjà atteint la moitié de sa vie. En 1852, il meurt d'une tuberculose contractée dans les locaux insalubres de l'Institut, après avoir consacré ses dernières années à développer et à améliorer son invention.

Le Braille pourrait il disparaître, un jour ?

Damon Rose, un journaliste de la BBC, signait en février 2012 un article au titre provocateur : *Le Braille se répand, mais qui l'utilise vraiment ?* Près de 200 ans après la publication par Louis Braille de son « Procédé pour écrire les paroles, la musique et le plain chant au moyen de points à l'usage des aveugles et disposés pour eux », il semble que la partie s'avère de plus en plus complexe pour son système d'écriture.

La situation est d'autant plus paradoxale que des efforts réels sont consentis pour la diffusion du Braille : le rapport de 2013, publié conjointement par l'Institut Perkins et l'ICB (Conseil International du Braille anglais) répertorie 137 codes Braille permettant de transcrire l'alphabet et la ponctuation de 133 langues. Cela concerne au total 142 pays. Le but est de rendre l'apprentissage du Braille accessible aux personnes aveugles dans toutes les langues originelles grâce à la codification de langues supplémentaires.

La signalétique en braille est de plus en plus présente : dans les ascenseurs, sur les boîtes de médicaments. Elle est même devenue obligatoire pour les établissements publics depuis la loi Handicap du 11 février 2005, conformément à une directive européenne. Le problème est ailleurs : à la fois dans la concurrence des nouvelles technologies et particulièrement les supports audio et l'évolution des publics concernés par la cécité ou la malvoyance.

On estime que seulement 10 à 15% des non et malvoyants en France maîtrisent parfaitement la lecture et l'écriture en Braille. En Grande Bretagne, le pourcentage est encore plus faible, moins de 1%, et seuls 2000 abonnés empruntent régulièrement à la bibliothèque Braille de l'Institut National Royal pour les Aveugles (RNIB). Sur le long terme, il semble qu'il y ait un déclin du nombre de braillistes, au moins dans les pays développés. Si le Braille est en théorie simple à apprendre, il demande une grande sensibilité de la pulpe des doigts. David Blunkett, ancien ministre et homme politique anglais, qui est né aveugle, a déclaré un jour que le bout de ses doigts, abîmé par les activités manuelles, avait développé ce qu'un voyant pourrait assimiler à une cataracte. Malgré cette perte de sensibilité, c'est un brailliste convaincu.

Lorsque la cécité arrive tard dans la vie des personnes, on comprend qu'elles aient plus de mal à acquérir la pratique du Braille. En France, 1,7 millions de personnes sont atteintes d'un trouble de la vue dont 207 000 sont aveugles. On ne dispose pas d'informations sur l'âge moyen de survenue de la cécité mais on sait qu'une maladie comme la DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge) affecte principalement les personnes après 65 ans. On peut donc supposer, sans trop de risques de se tromper, que la majorité des non-voyants n'a pas été formée au Braille et que cet apprentissage présente plus de difficultés pour elle, du fait de l'âge.

Le développement des outils audios ou numériques est l'autre élément déterminant du déclin possible du Braille. L'apparition des audio livres, des lecteurs d'écran et des synthèses vocales a permis aux mal et non-voyants d'accéder plus facilement aux documents « en noir » sous réserve, évidemment, de maîtriser les technologies numériques. Mais sous cette apparente facilité, les partisans du Braille pointent des problèmes réels. Le support audio ne convient pas à toutes les situations : pour repérer un objet spécifique, mieux vaut savoir lire l'étiquette en braille. L'audio ne permet pas d'appréhender l'orthographe des mots ce qui engendre des difficultés à l'écrit. On peut imaginer, bien sûr, d'apporter une réponse technologique à tous ces écueils mais encore faut-il que ces nouveaux outils s'adressent à tous les utilisateurs potentiels, quels que soient leurs moyens financiers ou leur niveau de maîtrise des innovations techniques.

Le Braille n'a donc pas dit son dernier mot. Mais pour que sa pratique se maintienne, encore faut-il développer son apprentissage. En France, il est possible d'apprendre le Braille à l'INJA, à l'AVH et dans certaines académies ou associations. Le défi est peut-être de multiplier ces lieux pour que le Braille soit vraiment accessible à tous ceux qui souhaiteraient l'apprendre, déficients visuels ou pas.■

Dominique Pauvret
Directrice du
Département Handicap Visuel

À paraître en septembre :

L'agenda 2018 commémore Martin Luther King

Année spéciale Martin Luther King, à l'occasion du 50e anniversaire de sa tragique disparition à Memphis.

MD15/ 13€

Infos de La Cause

Pour tous renseignements, contacter
La Cause : 01 39 70 60 52.
www.lacause.org

Vente de La Cause 2018. Pour des raisons de disponibilité de l'Église américaine qui nous accueille, la vente se tiendra les vendredi 23 et samedi 24 mars 2018.

Rencontrez La Cause

- Dimanche 3 septembre, présence du stand d'information et d'éditions de La Cause, avec Matthieu Arnera, à l'Assemblée du Désert, à Mialet.

- La Fondation La Cause tiendra un stand du 19 au 21 novembre, au Congrès Évangélique, à l'espace Pierre Bachelet de Dammarie-les-Lys (77).

Cultes avec présentation de La Cause :

— à l'EPU de Ste Geneviève-des-Bois (77), le dimanche 2 juillet pour les 10 ans de l'association franco-coréenne.

— à Pra del Torno, Val d'Agrogna (Italie - Église Vaudoise) et à l'EPU de Lagny (77), le dimanche 9 juillet.

— au rassemblement des Cévennes, à la Can de l'Hospitalet, le 29 juillet (06 48 23 60 91)(UNEPREF - EPUdF).

— à Garaison, dans les Pyrénées, le jeudi 3 août, à 17 h, pour la session couples.

— à l'EPU de Marly (78), le dimanche 17 septembre.

Nous sommes reconnaissants d'être invités à présenter nos actions et serons heureux de vous retrouver ou de faire connaissance avec vous à ces occasions.

Département Solos-Duos

Nous sommes heureux de vous informer de la création d'un nouveau groupe Sol Fa Sol à Grenoble. Programme des différents groupes régionaux envoyé sur demande.

--

Séjour solos franco-suisse : du 25 au 29 octobre, à Strasbourg, à l'occasion du rassemblement de Protestants en Fête !

PROTESTANTS EN FÊTE
www.protestants2017.org

Un spectacle à ne pas manquer !

« Mon Luther »

Un homme qui prépare une conférence sur Luther raconte à sa psychanalyste un rêve qu'il a fait : il était Luther, et disait des sermons, des pensées sur la Bible, la foi, les œuvres… Des paroles étonnamment actuelles.
Avec l'acteur Gérard Rouzier et Sandrine Pourailly (harpiste).

- **LEVALLOIS** : vendredi 8 septembre à 20 h 30. Temple protestant.
- **ROUBAIX** : samedi 16 septembre à 19 h 30. Temple protestant.
- **LILLE** : vendredi 10 novembre à 20 h 30. Temple protestant
- **ARRAS** : samedi 11 novembre à 20 h. Temple protestant
- **JOUY-EN-JOSAS** (78) : dimanche 26 novembre à 10 h 30, en lieu et place du culte au Temple protestant.

2017 : l'année Luther à La Cause

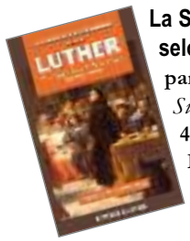

La Substance de l'Évangile selon Luther
par Henri Strohl
Supervisé par Matthieu Arnold
444 p. - 12 x 19 cm
BE 29/ 20 €

Un film d'Éric Till
Fresque historique
Version française
Durée : 2 h 01
HP28/ 18 €

Marcher selon l'Esprit
Parcours original pour redécouvrir le message libérateur de l'Épître aux Romains.
104 p. - 14,8 x 21 cm - illustré
BE 28/ 10 €

DVD Luther

CD Les grands cantiques de Luther
Philippe Husser et Sandrine Pourailly
Redécouvrez les principales musiques de Luther au travers de cantiques bien connus.
MD100/ 19 €

Bon de commande

NOM : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Prénom : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Adresse : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
_ _
_ _

Code Postal : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Ville : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
E-mail : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
_ _
Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Réf. ou Titre en abrégé	Nbre	Prix unitaire	Sous-total
BE29 - La substance de l'Évangile		20 €	
BE18 - Marcher selon l'Esprit		10 €	
HP28 - DVD Luther		18 €	
MD100 - CD Les cantiques de Luther		19 €	
MD15 - Agenda 2018 Martin Luther King		13 €	
		Forfait de port	+ 4 €
		TOTAL	

Bon de commande à photocopier ou découper et à retourner, avec votre chèque aux Éditions La Cause 69, Avenue Ernest Jolly 78955 Carrières-sous-Poissy
Tél. 01 39 70 60 52

Imprimerie I.M.E.A.F. La Bégude-de-Mazenc Commis. Paritaire n° 0610 G 86756 Directeur de publication : A. DEHEUVELS